



Refus de prise en compte d'une garantie

Par **peuquemanquer**, le **19/09/2014** à **07:42**

J'ai acheté une Ford Fiesta avec une garantie de 5 ans, jusqu'en 2017. Aujourd'hui, un cardan est cassé mais le garage Ford refuse de prendre la réparation sous garantie pour un motif qui me paraît futile et inventé : le soufflet de cardan aurait été percé puis recollé !!! Le véhicule a 38000 kms et seuls le garage Ford est intervenu mécaniquement sur la voiture pour les révisions (mais faut le prouver surtout que j'ai changé les pneus chez Norauto et qui désigné comme coupable potentiel par Ford)

Je viens de leur faire une mise en demeure de réparer sous garantie mais s'il refuse je ne sais pas qu'elle est la meilleure solution. Faire réparer à mes frais et tenter un requête au tribunal de proximité (solution la plus rapide car je n'ai plus de voiture actuellement) soit de faire passer un expert nommé par mon assureur mais cela risque de durée des semaines. La question est de savoir si c'est Ford qui doit prouver ce qu'il avance ou si c'est moi qui doit prouver le contraire.

J'ai entendu dire qu'il y avait un arrêt de la cour de cassation à ce sujet mais je ne le trouve pas.

Merci si quelqu'un peut m'aiguiller